

PROMESSE DE VENTE

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 023-222309627-20250422-CP2025073-DE

S²LO

Par les présentes,
COMMUNE DE ROYERE DE VASSIVIERE
- demeurant MAIRIE LE BOURG 23460 ROYERE-DE-VASSIVIERE
Représentée par Monsieur le Maire

Soussigné, promet et s'oblige à vendre au DEPARTEMENT DE LA CREUSE les immeubles désignés ci-dessous :

Commune Royère de Vassivière

Référence cadastrale	Acquisition	
Sect.	Lieu-dit ou Rue	Empr.m ²
G620	AUCHAISE	3370

Cette vente sera faite sous les charges et conditions ordinaires moyennant la somme décomposée comme suit :
à savoir :

- Indemnité principale Emprise 3100€/ha +Indemnité d'éviction 559€/ha: 1233,08

Total a l'arrondi :1234.....Euros

Le prix total pourra être modifié en plus ou en moins si la contenance de l'emprise, telle qu'elle sera calculée par un géomètre-expert, se trouve différente de la contenance sus-indiquée. Le prix sera payable après l'accomplissement des formalités de publication à la Conservation des Hypothèques et, s'il y a lieu, de radiations des privilèges et hypothèques inscrits.

Le soussigné maintient sa promesse de vente jusqu'au 31.12.2025 et s'interdit de vendre l'emprise concernée à qui que ce soit pendant ce délai.

Il autorise également le Département de la Creuse à prendre possession des terrains dès approbation de la promesse de vente par la Commission Permanente du Conseil Départemental.

Les lieux sont grevés des servitudes conventionnelles ci-après:

Le soussigné s'engage à livrer les immeubles libres de toute occupation.

CONDITIONS PARTICULIERES

La réalisation de cette promesse donnera lieu à l'établissement d'un acte notarié passé à la diligence de Me Carole GODARD VACHON ,notaire, sis 41 avenue Léon Blum 23000 Guéret devant Madame la Présidente, aux frais du Département.

Fait à **ROYERE DE VASSIVIERE** le**13.02.2024**

LU ET APPROUVE
Signature

